

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	11/09/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	25/09/2025

OBJET :

Dérogation à la règle du repos dominical - Avis sur la demande d'un concessionnaire automobile

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , M. Bernard LONG , M. Franck LAGIER , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Alexandre MOUGIN , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI , M. Loïc BOIVIN

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Benjamin CORTESE procuration à M. Christian PAPUT, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Jean-Louis BROCHIER procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Vincent MEDILI, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Rémy ODDOU, M. Michel GAY-PARA, M. Roger GRIMAUD, Mme Carole LAMBOGLIA, Mme Mélodie GAILLARD, Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise BERNERD , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Conformément aux articles L.3132-20 et L.3132-21 du Code du Travail, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) a sollicité l'avis du Conseil communautaire sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical déposée par un concessionnaire automobile :

- la société SAS GAP AUTO - concessionnaire RENAULT - Plaine de Lachaup à Gap, pour les dimanches 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre 2026.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances et Ressources Humaines, réunie le 09 septembre 2025 :

Article Unique : de bien vouloir émettre un avis favorable à cette demande.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 47

- CONTRE : 4

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH

- ABSTENTION(S) : 1

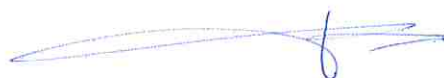
Mme Marie-José ALLEMAND

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Françoise BERNERD

Transmis en Préfecture le : 29 SEPT 2025

Affiché ou publié le : 29 SEPT 2025



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations
des Hautes-Alpes

La Directrice Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations

A

Syndicats
UPE 05
CCI
CMA
EPCI

Gap le, 25 août 2025

Réf. : NI
P.J. : 1

Monsieur le Secrétaire,
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes a été saisi par :

Monsieur le Directeur Général
de S.A.S GAP AUTOMOBILES
Concession RENAULT
ZA Plaine de Lachaup Est
05000 GAP

d'une demande de dérogation à la règle du repos dominical pour quinze salariés et pour les dimanches 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre 2025.

Pour me permettre de compléter ce dossier, je vous serais obligé et ce, conformément aux dispositions de l'article L.3132-20 du code du travail, de me faire parvenir votre avis sur cette demande dans le délai d'UN MOIS.

Vous pouvez envoyer votre réponse à l'adresse suivante : ddetspp-uc1@hautes-alpes.gouv.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Pour la Directrice et par délégation,

La responsable de l'Unité de Contrôle,

Corinne CURTI



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations
des Hautes-Alpes

EXPOSE DES MOTIFS

Le responsable de la Société SAS GAP AUTOMOBILES - Concessionnaire RENAULT, ZA Plaine de Lachaup Est – 05000 GAP, sollicite l'autorisation de déroger à la règle du repos dominical pour quinze de ses salariés appelés à travailler les dimanches 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre 2025.

Il invoque à l'appui de sa demande l'obligation de suivre la consigne du constructeur automobile RENAULT dans le cadre des opérations nationales «portes ouvertes».

Par ailleurs dans la demande l'employeur précise que les contreparties seront :

- Un jour de repos compensateur à prendre dans les 15 jours qui précèdent ou qui suivent le dimanche travaillé,
- Rémunération majorée à 100%